

Précarité et Santé Mentale : Qui mène la danse ?

Conclusion ministérielle de Christine Deconinck

Attachée au Cabinet du Ministre Pascal Smet, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Membre du Collège de la COCOM en charge notamment de l'Aide aux Personnes

Merci beaucoup ! J'ai le plaisir de venir conclure très brièvement cette journée à laquelle je n'ai malheureusement pas pu participer entièrement. J'ai juste participé cette après-midi à un atelier fort intéressant. Je voulais commencer mon propos par une moyennement bonne nouvelle dans la mesure où, à l'initiative du Ministre Pascal Smet et de son Cabinet, nous avons réussi à augmenter le budget des Coordinations Sociales de 200.000€. Ce ne sont pas des fortunes. Aujourd'hui, nous passons de 600.000€ à 800.000€. En fin de législature, on parviendra peut-être à avoir encore un peu plus de budget. Cela reste insuffisant, je m'en rends bien compte. Néanmoins, cela permettra de répartir une somme plus importante entre les 19 CPAS et de consacrer une somme de 100.000€ à des appels à projets dans lesquels j'espère que le CPAS de Schaerbeek s'impliquera l'année prochaine. Vu votre Coordination, je pense que cela ne devrait pas poser de problème. Voilà donc une moyennement bonne nouvelle pour le budget 2017.

Ensuite, le thème de la journée : « Précarité et Santé Mentale » est un thème qui nous préoccupe beaucoup. La lutte contre la pauvreté en Région de Bruxelles Capitale est une des priorités de ce gouvernement. Même si cela ne semble pas évident, on travaille quotidiennement pour essayer d'alléger cette charge en Région de Bruxelles Capitale. On essaye de travailler aussi à l'amélioration ou au renforcement des services sociaux publics et privés. Nous avons réussi à dégager toute une série de moyens budgétaires au sein du budget 2017 qui a été présenté hier en Commission des Affaires Sociales et qui sera présenté en Assemblée réélue la semaine prochaine je pense. On a évidemment mis l'accent sur toute une série de choses mais, une qui me vient comme cela à l'esprit est la problématique du sans-abrisme. Vraiment, on essaye de mettre le paquet pour venir en aide aux personnes sans-abri dont on sait que ces personnes cumulent certainement une série de problèmes de santé mentale, d'addiction et de sans-abrisme. En plus de l'accueil hivernal et de l'accueil hébergement d'urgence, nous avons mis en place des projets « Housing First » ciblés vers ces publics qui présentent des doubles diagnostics.

Je vais reprendre une phrase : « *La relation entre la pauvreté et la santé mentale est complexe et pluridimensionnelle.* » On l'a entendu cette après-midi dans l'atelier, ce n'est pas simple effectivement. Est-ce que les personnes pauvres ont tels problèmes de santé mentale parce qu'elles sont en situation de pauvreté ou de grande précarité sociale, financière, intellectuelle, culturelle ou qu'elles sont des personnes isolées ou fragilisées ? Ou, est-ce qu'elles sont pauvres parce qu'elles ont au départ des problèmes de santé mentale et qu'elles ne parviennent pas, faute d'accompagnement suffisant ou faute d'encadrement, à trouver leur place dans la société ? À cette question, il est difficile de répondre. Néanmoins, il y a plusieurs choses sur lesquelles on peut agir et sur lesquelles le gouvernement régional et la COCOM, au

niveau de l'aide aux personnes, peuvent certainement agir : c'est de permettre d'améliorer les conditions de vie des personnes. On peut agir sur les revenus qui ne relèvent pas de la compétence des ministres de l'aide aux personnes. On peut aussi améliorer certaines politiques et on s'y emploie. Si vous avez des revendications ou des recommandations, n'hésitez pas à nous les faire parvenir au Cabinet. Vous pouvez avoir mes coordonnées via la Coordination Sociale et je répondrai systématiquement à toutes vos sollicitations. En matière de l'aide aux personnes, je pense qu'on peut aussi essayer d'améliorer les moyens budgétaires et d'aider les institutions sociales publiques et privées. On finance déjà beaucoup d'organisations privées comme Infirmiers de rue ou le SMES-B qui sont financés par la COCOM pour justement mettre en place toute une série de projets. Je pense à un projet en santé mentale et pauvreté, dans le cadre du projet 107. Le projet 107 est malheureusement régionalisé à cause de moyens budgétaires qui ont été scratchés mais on ne désespère pas d'en débloquer dans les compétences santé en COCOM. Je pense qu'on peut essayer de renforcer les équipes pour aller à la rencontre des personnes.

Il y a aussi le volet qu'on a évoqué cette après-midi et qui est important à mon sens. J'ai été travailleuse sociale dans une autre vie professionnelle pendant très longtemps et que j'ai vécu les problèmes de santé mentale chez les personnes aidées. Je pense qu'il faut absolument renforcer les formations dans les écoles sociales pour les travailleurs sociaux. Il faut travailler toute la problématique de la violence institutionnelle. Il faut aussi que les organisations se remettent en question. Il faut que les travailleurs sociaux puissent aussi bénéficier de supervisions. C'est impératif ! Cela ne se négocie même pas. Et puis, si vous êtes syndiqué, bon-sang allez interpellier votre syndicat pour qu'il négocie au niveau régional ! Là, ce n'est pas le Cabinet Smet qui parle. J'enlève ma casquette. Il faut que vous demandiez au syndicat de revendiquer des moyens et des conditions de travail comme cela a été le cas pour les infirmières dans le milieu hospitalier. Certaines professions sociales ont obtenu beaucoup de choses à un moment donné dans les négociations. Il faut dépasser cette souffrance du travailleur social.

Un travailleur social qui souffre lui-même ne peut pas venir en aide à une personne qui est en souffrance ! Merci de votre écoute.

Contact : cdekoninck@gov.brussels